

Usinage, sous-traitance de l'aérospatial



Associer une démarche de prévention à la mise en place d'une norme qualité

Profiter de la mise en place d'une norme qualité pour réaliser le document de prévention des risques professionnels : une opportunité qu'a saisie cette PME ligérienne de 13 salariés dont l'activité est la sous-traitance en mécanique générale de précision. Accompagnée par l'Aract des Pays de la Loire, l'entreprise finalise son document unique.

MOTS CLÈS

- TPE
- Prévention des risques
- Pluridisciplinarité
- Conduite de projet
- Implication des salariés
- Démarche qualité

Contexte

Réaliser un document unique d'évaluation des risques professionnels : une tâche qui paraît bien souvent ardue pour les petites entreprises. Pourtant, avec quelques outils et une démarche pluridisciplinaire bien accompagnée, le difficile devient possible.

C'est en tout cas ce qu'a réussi à faire cette entreprise de Loire-Atlantique, spécialisée dans la fabrication de pièces sur mesure pour l'aérospatial. En trois mois, elle a réussi à boucler son document unique tout en mettant en place une norme qualité. Une affaire rondement menée par l'ingénieur qualité de l'entreprise (en CDD pour 6 mois), appuyé par l'Aract des Pays de la Loire.

Risques et qualité : même combat !

Mais reprenons le projet à ses débuts. À l'origine, un contrôleur du travail rend visite à l'entreprise et fait le constat d'un document unique pas suffisamment avancé. En parallèle arrive chez ce sous-traitant de l'Aérospatial une demande d'un donneur d'ordres qui, pour des exigences de qualité, demande à l'entre-

prise de mettre en place une certification ISO 9001.

La concomitance de ces deux événements va accélérer le processus de mise en œuvre. L'ingénieur qualité de l'entreprise va en effet très rapidement faire le lien entre les deux chantiers.

Il contacte l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail et réalise que le travail de diagnostic mené comporte des similitudes avec le travail qu'il a démarré sur la mise en place de la norme qualité.

L'entreprise a conscience que non

seulement la démarche qualité l'engage sur des résultats visibles de l'extérieur, mais qu'elle l'engage aussi considérablement en interne, en particulier en termes d'impacts sur l'organisation du travail, la formation, la gestion des ressources humaines et bien sûr la prévention.

L'idée fait son chemin : ce travail commun servira de base au document d'évaluation des risques professionnels.

Démarche

L'Aract observe ainsi toutes les situations de travail. Chaque salarié est invité à

décrire précisément son métier et les tâches qu'il réalise. Une attention particulière est portée sur les contraintes ressenties (qu'elles soient physiques, organisationnelles ou en lien avec la charge de travail, l'intensification ou encore les pressions ressenties). Les contraintes et leurs causes s'expriment.

L'hypothèse est faite que les prises de risques augmentent dès lors que les opérateurs sont amenés à faire des >>>



compromis entre les exigences du poste et les objectifs à atteindre (faire vite, faire bien, faire en sécurité, limiter les efforts et respecter les consignes).

Par touches successives, l'entreprise rassemble l'ensemble de l'activité des ateliers. Se dessinent alors des unités de travail regroupant les salariés selon leurs conditions d'exposition aux risques. Les actions de prévention se font jour, certaines simples à mettre en œuvre comme une vitre à changer pour faciliter le contrôle d'une pièce par l'opérateur, d'autres demandant un peu plus d'investissement en temps et en argent.

«*Nous avons ainsi découpé l'entreprise en trois unités de travail répartissant les risques en fonction de l'activité réelle réalisée et non en fonction de leur localisation géographique. Il y a donc l'administration, l'usinage (avec une répar-*

tion en sous-activités) et la réception des matières et des stocks. Cela permet d'être plus précis, de n'exclure aucun salarié et de concilier cette analyse avec celle à faire pour la démarche qualité. En fait les deux démarches se rejoignent parfaitement», explique David D., l'ingénieur.

Élément incontournable de cette méthode : la pluridisciplinarité. Salariés, Aract, médecin du travail, conseiller de la Cram... ont tous collaboré pour apporter leur expertise et relayer l'information auprès des salariés (voir encadré).

Aujourd'hui, le document d'évaluation est réalisé. Il s'agit maintenant de le pérenniser par une remise à jour constante via la réalisation des actions de prévention qui restent à programmer dans le temps. ■

Sensibiliser les salariés : Un enjeu majeur

Le médecin du travail, la Cram et l'Aract ont joué un rôle important pour sensibiliser les salariés à la démarche. La nécessité de se protéger est une entrée en matière. Discuter avec chaque salarié des équipements de protection, des gants lorsqu'il y a nécessité de manipuler des produits toxiques, des bouchons auditifs antibruit... c'est un début de prévention.

Le fait d'échanger sur le travail, sur la réalité des métiers, sur les contraintes rencontrées mais aussi sur les avantages liés au poste a permis d'apporter des éléments de réponse à ce qu'il était possible d'améliorer. Ce travail de fond a porté ses fruits et a permis aux salariés de devenir acteurs de la prévention.

Enseignements & Perspectives

Favoriser la pluridisciplinarité

La valeur ajoutée de cette action reste sans conteste la pluridisciplinarité qui a permis de combiner trois approches :

- L'approche médicale, qui a porté sur l'état de santé des salariés ;
- L'approche technique, qui a permis de prendre en compte les produits, les installations et les machines ;
- Et enfin l'approche organisationnelle qui a porté sur l'analyse des conditions de réalisation du travail...

Combiner ces 3 approches a nécessité la mobilisation de multiples compétences internes et externes, réglementaire, technique, médicale, organisationnelle, ergonomique et sociale.

Les salariés ont également été forte-

ment mobilisés dans la démarche grâce notamment au médecin du travail, au contrôleur de sécurité de la Cram et à la chargée de mission de l'Aract qui ont su jouer leur rôle d'information et de conseil auprès des salariés.

Des équipements de protection... à la prévention

Même s'il est vrai qu'il n'est pas toujours facile pour un opérateur ayant de l'ancienneté dans une entreprise de changer ses habitudes... il s'agit de lui faire comprendre le bien fondé de la démarche d'amélioration des conditions de travail. La nécessité de se protéger est une entrée en matière : discuter avec chaque salarié des équipements individuels de protection, des gants lorsqu'il doit manipuler des produits toxiques, des bouchons auditifs de protection pour le bruit... est un début de prévention. Ce travail de fond a fini par porter ses fruits et a permis aux salariés

de devenir acteurs de la prévention.

Le fait d'échanger sur le travail, la réalité du métier, les contraintes mais aussi les avantages leur ont permis de prendre du recul et d'apporter des points de réflexion sur ce qu'il était possible d'améliorer.

Une première étape d'une démarche pérenne

Aujourd'hui, le document d'évaluation est constitué, il faut maintenant le pérenniser par une remise à jour constante qui se fera via, la réalisation des actions de prévention qui se programmeront dans le temps.

L'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels n'est qu'une étape dans la démarche. A l'entreprise de le faire vivre, et de faire en sorte qu'il s'intègre dans ses autres projets ... il en va de sa survie ! ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez contacter :
Anne Viaud-Jouan, chargée de mission
Tél. > 02 41 73 00 22
Email > a.viaud-jouan@anact.fr



ARACT des Pays de la Loire

ZI Angers Beaucouzé • BP 80023 49071 • BEAUCOUZÉ Cedex
Tél : 02 41 73 00 22 • Fax : 02 41 73 03 44
Email : paysdelaloire@anact.fr • Site : www.paysdelaloire.aract.fr